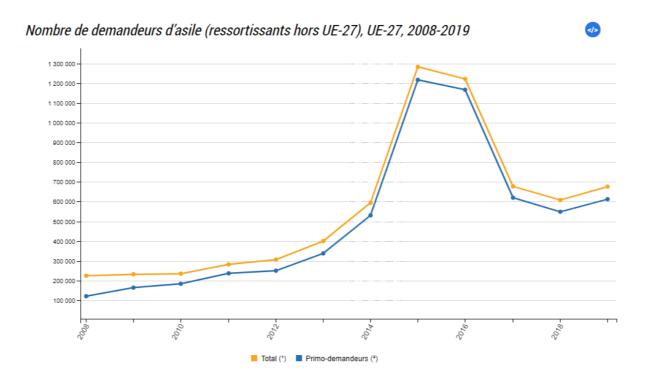


Asile

Mettre en oeuvre les valeurs de l'Union européenne

Le débat autour des **politiques migratoires** depuis une vingtaine d'années dans l'Union européenne se fait à l'aune des valeurs définies par les mouvements d'extrême-droites et nationalistes (RN en France, la Ligue en Italie, AfD en Allemagne ou NVA en Belgique). Pour aborder la question de l'immigration en Europe, il est tout d'abord nécessaire d'évoquer quelques chiffres mesurant la réalité des flux (source Eurostat, juillet 2021).

Au total 3,9 millions de personnes ont immigré dans l'un des États de l'UE et au moins 2,6 millions d'émigrants ont quitté le territoire de ces États. Au sein de ces 3,9 millions, seuls 2,4 millions venaient d'un pays situé en dehors de l'UE (soit un peu plus de 0,5% de la population de l'UE).



Le nombre de demandes d'asile a progressé de manière régulière au sein de l'UE-27 entre 2008 et 2012, avant d'évoluer à un rythme plus rapide pour atteindre 400 500 demandes en 2013, 594 200 en 2014, et près de 1,3 million en 2015. En 2016, ce nombre s'est stabilisé à environ 1,2 million. En 2017, le nombre de demandes d'asile a marqué une baisse significative de 44,5 % par rapport à 2016, et a continué à diminuer en 2018 également.

En 2019, près de 676 300 **demandeurs d'asile** (chiffre presque équivalent aux naturalisations, soit 0,15% de la population UE) ont introduit une demande de protection internationale dans les 27 États membres actuels de l'Union européenne (UE-27), soit une augmentation de 11,2 % par rapport à 2018. C'est la première fois que le nombre de demandes d'asile augmente d'année en année depuis 2015.

Depuis 1992 et le traité de Maastricht, nous assistons à une crispation autour des politiques migratoires pour réduire les flux entrants vers l'UE. Or la question n'est pas seulement d'organiser les entrées et les sorties du territoire européen mais de considérer la migration comme une réalité historique, sociologique, humaine, et pérenne. Aucun-e dirigeant-e européen-ne ne semble aujourd'hui en mesure, ou en volonté, de réfuter la fausse évidence du trop-plein d'étrangers dans l'UE et les formules magiques qui en découlent : « appel d'air », « vague déferlante », « grand remplacement » ou « la misère du monde ».

Or le nombre de personnes résidant dans un État de l'UE et ayant la nationalité d'un pays tiers s'élève à 22 millions soit un peu moins de 5% de la population de l'UE. Ils sont 13,3 millions vivant dans un des États de l'UE et ayant la nationalité d'un autre État membre. En termes d'acquisition de la nationalité d'un État de l'UE, ils sont 672 000 étrangers en 2018 (soit 0,15%) en baisse de 4% par rapport en 2017 et avec l'Allemagne en tête des pays de l'UE avec 117 000 naturalisés devant respectivement l'Italie, la France, l'Espagne et la Suède.

Selon les Nations unies, en l'absence de migrations, dans les cinquante ans à venir, l'Union européenne verrait sa population diminuer de 43 millions, soit 11 %. Pour éviter cela elle aurait donc besoin de 47 millions d'immigrants, soit presque un million par an.

Pour une politique conforme aux principes et valeurs défendus par l'Union européenne

Tout d'abord, Il est nécessaire de rappeler que les migrations ne sont pas conjoncturelles mais structurelles, il faut donc des mesures de fond, pérennes et non d'urgence. Or la cécité volontaire, ou par ignorance, des dirigeants européens actuels a des effets majeurs qui vont à l'encontre des valeurs et des principes que défendent les États de l'UE dans leur ensemble (en étant signataires de traités internationaux ou en s'arrogeant le titre de défenseur des droits humains à travers le monde). Les écologistes rappellent donc le cadre dans lequel devrait s'inscrire les politiques de l'asile et des migrations pour respecter les accords internationaux et la charte des droits fondamentaux dans le traité de Lisbonne :

La règle de non refoulement inscrite dans la Convention de Genève signée par les 27 membres doit être mise en œuvre de façon exemplaire. Or de nombreux exemples témoignent d'un non-respect de cette règle : des militaires grecs tentent de couler un navire de migrants en novembre 2020, des garde-côtes Frontex alertent des milices libyennes pour récupérer des migrants naufragés en mer Méditerranée en juin 2020, fermeture des ports italiens aux bateaux humanitaires en 2018-19. D'ailleurs, il est utile de rappeler qu'une enquête en cours contre Frontex qui aurait participé à des refoulements de migrants.

Le refus de tous accords avec des États ou factions armées ne respectant pas les droits humains pour leur sous-traiter la gestion des migrants : Turquie en mars 2016, milices libyennes (accords plus ou moins secrets) depuis 2016, Afghanistan pour favoriser le retour des migrants (accords de coopération signé en 2016 avec un volet migration).

Le respect des fonctions régaliennes de l'UE, comme la protection des frontières, impose de ne pas privilégier, comme c'est le cas depuis 10 ans, la fonction anti-migration couplée avec des augmentations considérables de moyens pour Frontex (0,5 milliard en 2020, et 5 milliards dans 5 ans).

L'arrêt immédiat des violences extrêmes envers les migrants. Les exemples sont aujourd'hui nombreux : les 21 000 morts en méditerranée depuis 2014, les camps de concentration en Libye recevant plus de 5000 personnes, les conditions sanitaires peu compatibles avec une vie humaine normale dans les camps grecs, le maintien à la rue de milliers de migrants dans tous les pays européens faute de lieux d'accueil décent et en nombre suffisant etc... la chasse aux migrants (avec confiscation ou destruction de leurs biens) à Paris, à Calais, à Nice, etc...

La coopération entre les États membres de l'UE en refusant de sous-traiter à 4 pays principalement (Grèce, Italie, Espagne et Malte) la prise en charge des migrants (demande de protection, hébergement...) sur la base du règlement de Dublin.

Il faut réformer Dublin, pour mieux accueillir les demandeurs d'asile au sein de l'UE. Nous appelons à ne pas faire peser sur 4 États (Espagne, Italie, Malte et Grèce) la charge des nouveaux arrivants et dénonçons le nouveau pacte asile migration de la Président de la Commission européenne qui exonère certains pays de leurs obligations d'accueillir des exilés. Il est inconcevable que ces quatre pays se trouvent dans l'obligation d'assumer et de gérer seuls la charge des réfugiés. Il faut sanctionner les Etats membres refusant d'accueillir les réfugié.e.s - en leur demandant une contribution financière qui sera versée aux États qui, eux, accueillent. Concernant les pays d'origine, nous plaidons pour le retrait de la liste des pays "sûrs" car elle contrevient au principe d'examen individuel et uniforme des demandes de protection

Il est nécessaire de prendre en compte la réalité historique et sociologique de la migration. Les flux migratoires sont déterminés par des facteurs structurels (langue parlée dans le pays, présence de membres de la famille, existence de liens coloniaux, opportunités économiques, niveau perçu ou réel de protection des droits humains, qualité de l'enseignement supérieur, etc...) qui échappent au contrôle des politiques migratoires. Il ne s'agit donc pas de contrôler mais d'assumer cette circulation des êtres humains en agissant sur les facteurs politiques.

Les écologistes rappellent que l'aide publique au développement ne saurait être un instrument de maintien des « plus pauvres chez eux ». Les migrants aujourd'hui viennent des pays intermédiaires (Mexique, Turquie, Afrique du Nord, Asie Centrale) et des classes moyennes des pays les plus pauvres. L'aide publique au développement doit être une aide visant exclusivement à renforcer les services dans ces pays (santé, éducation...) sans ambition de contrôle des migrations.

Les écologistes entendent adopter une politique d'accueil volontariste des étrangers, notamment par la régularisation des personnes aujourd'hui sans papiers. Dans ce cadre, Il nous est primordial d'imaginer une politique d'intégration ambitieuse (apprentissage de la langue, hébergement, formation, répartition sur les territoires...) pour offrir aux étrangers les conditions d'une vie harmonieuse au sein de l'UE.

La mise en place d'un système de titres de séjour temporaires (3 à 6 ans) pour travailler en Europe dans des métiers demandant des compétences particulières (informatique par exemple) ou de la main d'œuvre ayant une moindre qualification (bâtiments, restauration, soins aux personnes âgées...). Contrairement à une idée fausse le marché du travail n'est pas un marché non extensible qui demanderait à ce qu'on partage l'existant (le salaire crée une demande qui crée de l'emploi).

Nous sommes également en faveur d'un système de retour incitatif sous forme d'aides financières à la fin du séjour autorisé (aujourd'hui un refoulement individuel coûte de 15 000 à 27 000 euros à l'État -en France par exemple-), Cette somme pourrait être proposée à ceux/celles qui souhaitent repartir avec un capital pour ouvrir un commerce ou une entreprise, construire une maison, appuyer des projets agricoles. Pour les étudiants étrangers dans les universités européennes, les écologistes proposent d'encourager leur retour dans le pays d'origine avec des bourses de réinstallation (création d'entreprises/commerces, logement etc...).

Nous sommes en faveur d'un meilleur accueil des demandeurs d'asile au sein de l'UE. Il est urgent de dessiner les contours d'une nouvelle politique qui respectera pleinement la Convention de Genève signée par les 27 États. En France, il faut revenir à une procédure de demande d'asile plus respectueuse des droits des requérants, en leur laissant des délais raisonnables et en supprimant les "ordonnances de tir" sans audience au niveau de la CNDA (atteinte inadmissible au droit à un recours effectif, s'agissant de personnes particulièrement vulnérables). Cependant il faut noter que la distinction entre réfugiés et migrants est de moins en moins pertinente d'un point de vue sociologique. Il est vain de vouloir séparer les motifs politiques, économiques et environnementaux des migrations, car ces motifs sont liés les uns aux autres.